

Analyse d'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 47 communes des départements d'outre-mer ayant plus de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008.

Pour ces 47 communes, qui regroupent 1 434 226 habitants, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,423 milliards d'euros en 2008, soit 1 689 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant est légèrement supérieur à celui des communes de métropole (1 649 euros par habitant). Ces dépenses augmentent de 4,5 % par rapport à 2007.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** légèrement supérieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1 236 euros par habitant contre 1 203 euros par habitant. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 63,1 % contre 55,7 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 324 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (37 % environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (405 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne représente que 317 euros par habitant en moyenne contre 529 euros par habitant en métropole. Les reversesments de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 78 euros par habitant.

Le niveau de l'épargne s'établit à 88 euros par habitant en 2008 et le taux d'épargne atteint 6,7 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 453 euros par habitant en 2008. Les dépenses d'équipement brut progressent de 9,9 % tandis que celles de métropole diminuent. L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 26,8 %, niveau légèrement au dessus de celui des communes métropolitaines (22,9 %).

L'encours de la dette au 31 décembre 2008, avec un montant de 832 euros par habitant, augmente de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2007. Il est nettement inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 106 euros par habitant en 2008, soit 8,0 % des recettes de fonctionnement 2008.

montants en euros par habitant	2007	2008	Evolution
Dépenses réelles totales*	1 616	1 689	4,5%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 183	1 236	4,5%
Charges de personnel	722	759	5,1%
Intérêts payés	34	34	1,2%
Recettes réelles de fonctionnement	1 286	1 324	3,0%
Dotations et participations	326	336	2,9%
Impôts et taxes	839	860	2,5%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	433	453	4,5%
Dépenses d'équipement brut	323	355	9,9%
Emprunts* réalisés	124	149	19,8%
Dette au 31/12	781	832	6,5 %

* hors gestion active de la dette

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP